

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le trente juin, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Christophe CORBET ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL.

Procurations : Anne IZABELLE à Caroline DRIOL ; Mireille BERTHUIN à Coralie BOURDELAIN

Absents : sans objet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 26 juin 2020

Délibération n°3: portant création de deux postes dans la filière technique

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, le taux ainsi fixé est de 100 % pour tous les grades,

Deux agents des services techniques ont la possibilité d'avancer de grade par rapport à leur ancienneté, un agent actuellement au grade d'agent de maîtrise et le second au grade d'adjoint technique territorial.

Deux nouveaux postes aux grades supérieurs doivent ainsi être créés dans la filière technique.

Le Maire propose à l'assemblée,

Pour la filière technique :

- La création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet 35 heures hebdomadaire (avancement de grade à l'ancienneté) à compter du 01/09/2020.
- La création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet 35 heures hebdomadaires (avancement de grade à l'ancienneté) à compter du 01/10/2020.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 09 2020

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Agent de maitrise
Grade : Agent de maitrise principal

Filière : Technique
Cadre d'emploi : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique Principal 2eme classe

Les crédits correspondants à ces frais de personnel sont inscrits au budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de nommer les agents sur ces emplois.

Voté et accepté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 30 juin 2020

Pour extrait certifié conforme,

Coralie BOURDELAIN,
Maire de Revel,

